



SERVICE DE L'URBANISME
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID
2579, RUE DE L'ÉGLISE, VAL-DAVID (QUÉBEC) J0T 2N0
TÉLÉPHONE : 819 324 5678 POSTE 4255
Info-urbanisme@valdavid.com

FORMULAIRE DE DEMANDE

INSTALLATION SANITAIRE INSTALLATION DE PRÉLÈVEMENT D'EAU

1 IDENTIFICATION DU DEMANDEUR	
Prénom	Nom
Adresse	Code postal
Ville	N° Téléphone
Courriel @	N° Cellulaire
Si le demandeur n'est pas le propriétaire : Joindre une procuration signée par le propriétaire	
2 EMLACEMENT DES TRAVAUX	
Adresse	N° de lot (cadastre du Québec)
PRÉSENCE D'UN LAC, D'UN COURS D'EAU OU D'UN MILIEU HUMIDE : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	TERRAIN COMPORTANT DES PENTES : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3 DESCRIPTION DES TRAVAUX	
TYPE DE TRAVAUX :	<input type="checkbox"/> Installation sanitaire <input type="checkbox"/> Installation de prélèvement d'eau
NOMBRE DE LOGEMENTS :	<input type="checkbox"/> 1 (unifamiliale) <input type="checkbox"/> 2 (bi familiale) <input type="checkbox"/> 3 (tri familiale) <input type="checkbox"/> 4 et plus (multifamiliale)
NOMBRE DE CHAMBRES :	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/> 5 <input type="checkbox"/> 6 et plus
DATES DES TRAVAUX :	Début : _____ Fin : _____ Estimation des coûts des travaux \$ _____
4 EXÉCUTANT DES TRAVAUX	
<input type="checkbox"/> EXÉCUTANT DES TRAVAUX DE L'INSTALLATION SANITAIRE	
Nom de l'entreprise	N° de licence RBQ
Adresse	Code postal
Courriel @	N° Téléphone de l'entreprise
<input type="checkbox"/> EXÉCUTANT DES TRAVAUX DE L'INSTALLATION DE PRÉLÈVEMENT D'EAU	
Nom de l'entreprise	N° de licence RBQ
Adresse	Code postal
Courriel @	N° Téléphone de l'entreprise
5 SIGNATURE DU DEMANDEUR	
Le soussigné, déclare que les renseignements précédents sont exacts et complets et s'engage à déposer tous les documents requis pour l'analyse de la présente demande. Le soussigné comprend que le présent formulaire ne constitue en aucun temps un permis ou un certificat d'autorisation permettant l'exécution de travaux.	<div style="border: 2px solid black; height: 100px; width: 100%;"></div> <p style="text-align: center;">SIGNATURE DU DEMANDEUR</p>
Date de la demande	
<small>Jour / Mois / Année</small>	

CONTENU OBLIGATOIRE DE LA DEMANDE

Installation sanitaire :

- Les plans et documents** du type d'installation conformément au Règlement (R.R.Q., c. Q2, r. 22)
- Une copie du certificat de localisation ou un plan projet d'implantation**, préparé par un arpenteur géomètre indiquant la dimension du terrain, la localisation projetée des constructions, bâtiments ou ouvrages, incluant ses dimensions, les marges d'implantation et présentant, s'il y a lieu, tout élément susceptible d'affecter les travaux, notamment : la topographie, les servitudes, les bâtiments, les allées de circulation et d'accès, les espaces de stationnement, les infrastructures, les lignes de transmission électrique, les installations sanitaires, les installations de prélèvement d'eau et systèmes de géothermie, la ligne des hautes eaux, les milieux humides, etc.
- Un plan d'aménagement paysager**, indiquant les espaces de stationnement, l'allée de circulation, les accès piétonniers, l'emplacement et la largeur des entrées charretières, l'aire de déboisement dont les arbres qui seront à abattre pour les travaux et ceux à conserver ainsi que les mesures de protection durant les travaux, l'emplacement des équipements, des appareils mécaniques, des plantations, des clôtures, des haies, des murets et des murs de soutènement

Après la fin des travaux, dans un délai maximal de 60 jours, le requérant doit déposer :

- Un rapport d'inspection** signé et scellé par un professionnel, comprenant
- Un plan tel que construit réalisé à l'échelle, identifiant le dispositif concerné
- Des photos de toutes les composantes du dispositif
- Une lettre d'attestation de la conformité** au Règlement (R.R.Q., c. Q2, r.22) dudit dispositif tel que construit ou modifiée, signée et scellée par un professionnel compétent en la matière

Installation de prélèvement d'eau :

- Les plans et documents** du type d'installation conformément au règlement (R.R.Q., c. Q.2, r. 35.2)
- Une copie du certificat de localisation ou un plan projet d'implantation**, préparé par un arpenteur géomètre indiquant la dimension du terrain, la localisation projetée et existante des constructions, bâtiments ou ouvrages, incluant ses dimensions, les marges d'implantation et présentant, s'il y a lieu, tout élément susceptible d'affecter les travaux, notamment : la topographie, les servitudes, les bâtiments, les allées de circulation et d'accès, les espaces de stationnement, les infrastructures, les lignes de transmission électrique, les installations sanitaires, les installations de prélèvement d'eau et systèmes de géothermie, la ligne des hautes eaux, les milieux humides, etc.
- Un plan d'aménagement paysager**, indiquant les espaces de stationnement, l'allée de circulation, l'emplacement et la largeur des entrées charretières, l'aire de déboisement dont les arbres qui seront à abattre pour l'implantation de la construction et ceux à conserver ainsi que les mesures de protection durant les travaux, l'emplacement et les dimensions des équipements techniques, des clôtures, haies, murets et murs de soutènement
- Une description de l'usage** auquel il est destiné, le volume d'eau (en litre) maximal pouvant être prélevé ainsi que le nombre de personnes desservies à des fins de consommation humaine
- Une description des travaux d'aménagement, du milieu environnant et d'entretien envisagés**, les mesures d'atténuation prévues lors des travaux et les aires de protection requises
- Le rapport final** de forage, max. 30 jours après la fin des travaux signé par un professionnel attestant que l'installation est conforme

Il est possible que d'autres documents ou renseignements supplémentaires vous soient exigés lors de l'analyse du dossier

FRAIS D'ÉTUDE

Installation sanitaire	100,00\$
Prélèvement d'eau	100,00\$
Renouvellement du certificat d'autorisation	50,00\$

Les frais d'étude sont payables au dépôt de la demande et sont non remboursables

CONSIGNES AU DEMANDEUR

1. Imprimez et signez le formulaire dûment rempli.
2. Réunissez les documents requis.
3. Déposez votre demande au comptoir de la Mairie, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à midi et de 13 h 00 à 16 h 30 ou transmettez-la par courriel à info-urbanisme@valdavid.com
4. Acquitter les frais d'étude de la demande par la poste ou en personne à la réception de la Mairie, soit par chèque, par Interac ou en argent comptant.

NOTES IMPORTANTES

La Municipalité du Village de Val-David se réserve le droit d'exiger tout document ou renseignement supplémentaire nécessaire à la compréhension de votre projet. Des documents incomplets ou manquants peuvent retarder l'émission du permis. Des informations trompeuses peuvent annuler votre demande ou rendre votre permis non valide. Le fait de déposer une demande de permis ne constitue en aucun temps une autorisation permettant de débiter des travaux.

Il faut prévoir un délai maximal de trente (30) jours suivant la date de dépôt de votre demande pour l'obtention du permis.